

## **DE LA RENTE PETROLIERE ET DE SON USAGE EN ALGERIE.**

**GUENDOUDI Brahim<sup>1</sup>**  
**AMNACHE - CHIKH Sabrina<sup>2</sup>**

### **RESUME**

D'importantes constructions théoriques inscrivent la thèse de la malédiction des ressources naturelles dans sa version politique dont le mal est celui de l'Etat rentier. Un Etat fortement enclin à la mauvaise gouvernance (corruption, régimes autoritaires, etc.) et vulnérable à la violence politique.

Les caractéristiques d'une économie rentière sont aisément identifiées dans le cas de l'Algérie, faisant du pays un Etat rentier, par excellence.

Dans ce contexte, les revenus pétroliers exercent, vraisemblablement, un impact sur les comportements des gouvernements, ce qui va jusqu'à la standardisation du schéma suivi dans les usages que l'on fait de la rente dans les pays en voie de développement en général. Et l'Algérie ne présente aucune originalité ! Plus encore, certains usages de la rente pétrolière sont parfois, à l'origine du mal développement de notre pays.

**MOTS CLES :** Algérie, rente pétrolière, Etat rentier, comportements rentiers, chocs pétroliers positifs...

### **INTRODUCTION**

Pour effectuer une analyse à propos des économies dominées par les ressources naturelles, les économistes se sont intéressés lors des trois dernières décennies écoulées à l'impact des revenus en devise provenant de l'étranger, suite à l'exploitation des ressources naturelles, sur les comportements des gouvernements.

Ce faisant, d'importantes constructions théoriques<sup>3</sup> inscrivent la thèse de la malédiction des ressources naturelles dans sa version politique dont le mal est celui de l'Etat rentier. Un type d'Etat fortement enclin à la mauvaise gouvernance (corruption, régimes autoritaires, etc.) et vulnérable à la violence politique.

A cet effet, nous accordons dans ce travail, une attention particulière à l'approche ayant pour objet d'étudier l'impact des revenus pétroliers sur les comportements des gouvernements.

Ainsi, l'on se pose l'interrogation suivante : dans quelle mesure les revenus pétroliers peuvent-ils être à l'origine du mal développement, en Algérie ?

---

<sup>1</sup> Professeur, Université Mouloud MAMMERY, Tizi Ouzou.

<sup>2</sup> Maître assistante, classe A, Université Mouloud MAMMERY, Tizi Ouzou.

<sup>3</sup> Nous faisons allusion aux travaux pionniers de MAHDAVY (1970), EL BEBLAWI et LUCIANI (1987), SID AHMED (2000), COTTENET (2000) ; essentiellement.

Bien entendu, les revenus pétroliers sont considérés comme ayant des effets directs sur les modes de gouvernance politiques et économiques. Ce qui entraîne des comportements de recherche de rente par les élites politiques et militaires, en favorisant ainsi la corruption<sup>1</sup>.

Dans cet ordre d'idées, le présent article reprendra d'abord brièvement le concept de rente et son évolution dans l'analyse économique de façon générale et dans l'industrie pétrolière de façon particulière. Ensuite, on mettra l'accent sur la théorie rentière moderne, ayant pour objet d'étude, l'Etat rentier ; on présentera, ainsi, les éléments permettant l'identification d'un Etat rentier, dans notre pays. Pour terminer avec l'exposé des usages que l'on fait de la rente pétrolière, en Algérie, et qui sont, pour la plupart, à l'origine de son mal développement.

## **1. DES ACCEPTIONS DU CONCEPT DE RENTE DANS L'ANALYSE ECONOMIQUE**

Le concept de rente a fait l'objet de multiples acceptions au cours de l'histoire économique. Alors qu'en ses début, la rente était rattachée à la terre et aux conditions naturelles ; elle s'est progressivement étendue pour englober toute situation avantageuse augmentant les revenus d'un agent économique.

### **1.1. LES CLASSIQUES ET LE CONCEPT DE RENTE FONCIERE**

Pour la théorie économique classique, la rente correspond à la différence entre le prix du marché d'un produit agricole donné et son coût de production. D.RICARDO défini la rente comme étant la portion de produit de la terre que l'on paye au propriétaire foncier en contrepartie de l'usage des facultés productives, originelles et impérissables du sol<sup>2</sup>. Dans la pensée économique classique, c'est la rente foncière qui faisait l'objet des débats entre économistes. Bien entendu, la dite théorie est associée généralement à D. RICARDO qui considère la rente comme étant un don du ciel.

Le concept de rente foncière renvoie à l'hétérogénéité des terres cultivées. Ainsi, la culture des terres les moins fertiles, dont les coûts de production sont élevés, génère une rente différentielle pour les terres les plus fertiles<sup>3</sup>. Dans cette optique, la rente obtenue par la différence entre le prix de vente déterminé par le marché et le coût de production dépend de la qualité des terres<sup>4</sup>.

De là, s'établit au cours du 18<sup>ème</sup> siècle l'opposition entre la classe productive (la bourgeoisie industrielle) et la classe des propriétaires fonciers. Par ailleurs, la définition donnée au concept de rente correspondait aux caractéristiques économiques de l'époque : importance des ressources naturelles dans la production et différenciation des conditions de production et des espaces.

---

<sup>1</sup> AOUN M.C., « Impact de la rente pétrolière sur les économies des pays exportateurs de pétrole », La Lettre de Transparency International, n°31, Paris, Décembre 2006.

<sup>2</sup> CARNEIRO E. M., « Le blocage historique des économies africaines. Spécialisation rentière et extraversion », L'Harmattan, Paris, 2004, p.26.

<sup>3</sup> AOUN M.C., « La rente pétrolière et le développement économique des pays exportateurs », Thèse de doctorat en sciences économiques, Université Paris Dauphine, 2008, p.155.

<sup>4</sup> CARNEIRO E.M., op.cit. p.28.

## **1.2. LA RENTE VUE PAR LES NEOCLASSIQUES**

Dans la deuxième moitié du 19<sup>ème</sup> siècle, la théorie de la rente s'est détachée progressivement de la terre et s'est généralisée à toutes les ressources naturelles.

Dans la théorie économique néoclassique, la rente est considérée comme étant la rémunération du facteur de production « ressources naturelles ». C'est le revenu excédentaire constitué par toute entrée supérieure à la normale. Il s'agit d'un surplus qui se réalise lorsque la recette réelle d'un producteur est supérieure à ce qu'il aurait accepté comme rendement (ce que l'analyse micro-économique appelle le surplus du producteur).

## **1.3. LE REGARD MARXISTE SUR LE CONCEPT DE RENTE**

Le concept de rente a été approfondi plus tard par le courant de pensée marxiste. MARX définit la rente comme une relation sociale ; il établit une distinction entre les rentes que perçoit le seigneur féodal grâce à des produits ayant une valeur d'usage bien déterminée, des rentes que perçoivent les propriétaires des terres agricoles dans un contexte de relations de production.

Contrairement aux classiques et aux néo-classiques qui considèrent que la rente est indépendante des prix : en effet, pour eux, c'est le marché qui détermine objectivement le prix, avec la confrontation entre l'offre et la demande (dans le sens où la rente ne forme pas le prix, au contraire elle le subit) ; les marxistes estiment que la rente assume une valeur d'échange. Ainsi, on dira que pour ce courant de pensée, la rente est un élément fondamental dans la détermination des prix.

Ceci étant dit, retenons que le concept de rente puise son sens de la littérature classique, néo-classique et marxiste ayant apporté des éléments d'explication et de justification quant à la question de la distribution du surplus en matière de production agricole entre : profit, salaire et rente foncière<sup>1</sup>.

Toutefois, le phénomène d'industrialisation, observé notamment dans les pays développés au détriment de l'agriculture a, incontestablement, redéfini la question de redistribution, en s'intéressant davantage au profit et au salaire (et dans un tel contexte, le concept de rente foncière ne trouve plus son sens).

Par ailleurs, avec la hausse des cours du pétrole en 1973, 1979 et 2000, le concept de rente a eu un regain d'intérêt avec cette fois-ci l'apparition du concept de rente pétrolière ou rente de ressources.

## **1.4. LA RENTE DANS L'INDUSTRIE PETROLIERE : UN CONCEPT LIE A UN CONTEXTE**

Dans l'industrie pétrolière, on distingue entre deux types de rente, à savoir : la rente différentielle et la rente de monopole.

---

<sup>1</sup> AMUNDSEN E.S., « Théorie des ressources épuisables et rente pétrolière », ECONOMICA, Paris, 1992, p.7.

La différence des coûts individuels de production<sup>1</sup> donne lieu à des rentes différentielles. Ces dernières génèrent un surprofit aux producteurs qui bénéficient d'un coût individuel inférieur au prix général de production de l'industrie. Ce sont les producteurs qui apportent les coûts individuels les plus élevés qui déterminent le prix de production brute. Ceci étant fait, il apparaît une rente différentielle pour les autres producteurs. Les rentes pétrolières constituent un exemple type de rentes différentielles puisqu'elles consistent en la différence entre les coûts d'extraction dans deux gisements différents.

Les rentes pétrolières peuvent aussi être des rentes de qualité, de position et de technologie :

- La rente de qualité est en rapport avec la qualité du pétrole brut extrait, c'est-à-dire sa composition physio-clinique.
- La rente de position quant à elle, se détermine par le coût de transport. En effet, un gisement proche du marché de consommation bénéficie d'une rente de position.
- En outre, l'hétérogénéité de l'appareil productif aux niveaux du transport, raffinage et distribution donne lieu à une rente technologique<sup>2</sup>.

Il faut noter qu'une rente différentielle se forme pour les compagnies exploitant les meilleurs gisements, vu la grande diversité des coûts dans le domaine de l'industrie pétrolière.

En plus de la rente différentielle, l'industrie pétrolière génère un deuxième type de rente, à savoir la rente de monopole. Celle-ci apparaît lorsqu'il y a artificiellement restriction de la ressource. La rente de monopole correspond à l'excédent du taux de profit réalisé dans l'industrie pétrolière sur le taux de profit réalisé dans les autres industries.

La somme de ces rentes (rentes différentielles et rente de monopole) représente le surplus pétrolier.<sup>3</sup>

La revue des notions définissant la rente, à travers l'histoire de la pensée économique nous permettrait de mieux saisir le contenu de la théorie rentière moderne fondée sur le concept d'Etat rentier. En d'autres mots, la théorie rentière moderne a pour centre d'intérêt l'étude de l'économie et de la société où prédomine le phénomène rentier. Il s'agit donc de l'étude des Etats rentiers, appelés aussi les économies rentières.

## **2. IDENTIFICATION D'UN ETAT RENTIER DANS LA THEORIE RENTIERE MODERNE : QU'EN EST-IL POUR L'ALGERIE ?**

Par définition, un Etat rentier correspond à un pays qui perçoit sur une base régulière des montants substantiels de rente externe que verse des individus ou des gouvernements étrangers au pays en question<sup>4</sup>.

De cette définition, découle un ensemble d'éléments identifiant un Etat rentier. Cependant avant de les présenter, l'on s'interroge sur la signification de ce que les partisans de la

---

<sup>1</sup> Dans le cas de l'Algérie, il serait plus correct de parler des coûts d'extraction et non des coûts de production.

<sup>2</sup> CHEVALIER J.M., " Eléments théoriques d'introduction à l'économie du pétrole : l'analyse du rapport de force", Revue d'Economie Politique, 1975, mars- avril, p.235.

<sup>3</sup> BENDIB R., « Rente pétrolière et crise de l'ordre rentier en Algérie », O.P.U., Alger, 1995, p.5.

<sup>4</sup> SID AHMED A., « Le paradigme rentier en question : l'expérience des pays arabes producteurs de brut. Analyse et éléments de stratégie », Revue Tiers Monde, n°163, 2000, p.504.

définition précitée appellent : une base régulière. En effet, y a-t-il réellement une base régulière de perception d'une rente ? notamment dans le cas des ressources épuisables ou encore dans le cas de la volatilité des revenus extérieurs due à la volatilité des prix de la ressource naturelle; pour ne retenir que l'exemple du pétrole ?

Toutefois, il convient de retenir, comme élément important de définition d'un Etat rentier, que le gouvernement demeure le bénéficiaire principal de la rente externe, d'où son rôle fondamental de distributeur. De surcroît, l'accent est mis sur le caractère externe de provenance de la rente comme point crucial constituant une économie rentière<sup>1</sup>.

## **2.1. LA RENTE PETROLIERE EN ALGERIE : UNE PROPRIETE DE L'ETAT**

Le premier élément permettant d'identifier un Etat rentier est tout à fait valable pour le cas de l'Algérie où l'Etat est l'unique propriétaire du sous- sol et donc des rentes externes provenant des exportations des hydrocarbures. En revanche, et dans le cas contraire, lorsque l'Etat tire ses revenus des surplus produits par l'économie domestique en maximisant l'assiette fiscale par la croissance économique ; et en passant par les secteurs productifs, on parle d'un Etat producteur ou d'un Etat capitaliste.

## **2.2. UNE RENTE EXTERNE SUBSTANTIELLE : LA CARACTERISTIQUE MAJEURE D'UN ETAT RENTIER**

Cette caractéristique d'un Etat rentier s'identifie aisément dans le cas de l'Algérie. En effet, durant l'ère d'augmentation des cours pétroliers. Ainsi, nous retenons ici la période coïncidant avec le dernier choc pétrolier positif qui s'est amorcé au début des années 2000, pour atteindre en 2008 des sommets sans précédent (Après cette date, l'élan est retombé dans un contexte de crise économique mondiale).

Les prix du pétrole ont triplé entre le début 2003 et la mi-2005, passant de 20 à 60 USD le baril. Le processus s'est ensuite accéléré, en début 2007, pour finalement dépasser les 140 USD le baril en juin 2008. Plus tard, dans la même année, le cours est retombé à la moitié des sommets atteints.<sup>2</sup>

Et dans ce contexte de choc pétrolier positif, évidemment, pour les pays pétroliers, l'Algérie enregistre une rente externe substantielle grâce à l'importance de ses exportations des hydrocarbures (pétrole et gaz).

Le tableau ci- après est récapitulatif de l'évolution des exportations de marchandises, en millions de DA, en Algérie ; pour la période 2000- 2010.

---

<sup>1</sup> SID AHMED A., Idem, p.504.

<sup>2</sup> GELB A. et GRASMANN S., « Déjouer la malédiction pétrolière », Afrique contemporaine, n° 229, 2009, p.100.

**Tableau n°1 : Evolution des exportations de marchandises (en millions de DA)**

Année	Valeur des exportations	Dont hydrocarbures	Part des hydrocarbures en pourcentage
2000	1657215,6	1611000,0	97, 2 %
2001	1480335,8	1428524,0	96, 5 %
2002	1501191,9	1445000,0	96, 3 %
2003	1902053,5	1850000,0	97, 3 %
2004	2337447,8	2276827,0	97, 3 %
2005	3421548,3	3355000,0	98, 1 %
2006	3979000,9	3895736,2	97, 9 %
2007	4214163,1	4120872,9	97, 8 %
2008	5095019,7	4970025,1	97, 5 %
2009	3347636,0	3270227,5	97, 7 %
2010	4333587,4	4220106,0	97, 4 %

**Source : Construit à partir des données de l'ONS.**

Le tableau ci- avant permet de détecter un élément faisant de l'Algérie des années 2000, un Etat rentier, par excellence, à savoir l'importance de ses ressources exogènes liées uniquement aux exportations du pétrole<sup>1</sup>.

Pour l'Algérie et durant cette période, il a été enregistré d'importantes entrées en devises, grâce à ses exportations. Toutefois, précisons qu'il s'agit de revenus provenant quasiment du secteur des hydrocarbures (représentant en moyenne 97,5% du total des exportations).

Désormais, le pays dépend amplement des revenus issus des hydrocarbures représentant 97,5% des recettes d'exportations, 54% du PIB et 60% des recettes fiscales.

Nous assistons de 2000 à 2008 à une hausse des prix du pétrole, augmentant ainsi la valeur des exportations. Suivie d'une baisse de la valeur totale des exportations, entre 2008 et 2010. En effet, la baisse brutale du cours du pétrole (de 160 à près de 60 dollars) est à l'origine de la baisse du volume total des exportations ; sans pour autant affecter la part des hydrocarbures en pourcentage. Néanmoins, notons que, le pays n'a pas subi les effets directs de la crise

<sup>1</sup> Par souci d'intelligibilité, précisons que le secteur pétrolier ne peut être qualifié de secteur productif puisqu'il se limite, essentiellement, à l'extraction et à l'exportation de pétrole. Par contre, si les ressources exogènes provenaient de l'exportation de biens manufacturiers dont les secteurs correspondant s'inscrivent dans des processus de production employant une main d'œuvre importante, on parlerait d'un Etat producteur.

financière ; ce qui s'explique par la faible intégration de son système financier à la finance internationale<sup>1</sup>.

### **2.3. DE LA FAIBLESSE DE LA TAXATION, EMANE LA FAIBLESSE DE LA REPRESENTATION**

Les Etats rentiers sont dits autonomes dans la mesure où leurs revenus correspondent à des rentes externes appelées aussi des ressources exogènes<sup>2</sup> provenant essentiellement des exportations des ressources naturelles et non de la taxation de l'activité économique domestique<sup>3</sup>.

Vérifions pour le cas de l'Algérie, la structure des impôts dans les différents secteurs d'activités.

**Tableau n°2 : Evolution de l'impôt lié à la production, dans le secteur des hydrocarbures d'une part, et les autres secteurs de l'économie d'autre part, durant les années 2000, (en millions de DA).**

Année	L'I.L.P. <sup>4</sup> dans le secteur des hydrocarbures.	L'I.L.P. dans les autres secteurs de l'économie.	Part de l'I.L.P. dans le secteur des hydrocarbures en pourcentage
2000	365271,0	104402,2	77,77 %
2001	327805,7	113289,1	74,31 %
2002	331820,3	123146,0	72,93 %
2003	376199,1	134082,3	73,72 %
2004	464823,3	151052,5	75,47 %
2005	646063,8	142497,9	81,92 %
2006	701607,1	140292,2	83,33 %
2007	760324,9	151140,7	83,41 %
2008	959976,1	176519,1	84,46 %
2009	626230,4	193070,7	74,43 %
2010	991571,2	210329,1	78,78 %

**Source : Construit à partir des données de l'ONS, mars 2012.**

On constate aisément à partir des données du tableau précédent que l'assiette fiscale de l'Etat algérien relève essentiellement du secteur des hydrocarbures occupant une part très significative dans le total des impôts liés à la production. Ainsi, tant que le secteur pétrolier

<sup>1</sup> MEZOUAGHI M., TALAHITE F., « Les paradoxes de la souveraineté économique en Algérie », Confluences- Méditerranée, n°71- automne, L'Harmattan, 2009, p.p.9-25., p.11.

<sup>2</sup> COTTENET H., « Ressources exogènes et croissance industrielle : le cas de l'Égypte », Revue Tiers Monde, Volume 41, n°163, 2000, pp.523- 546, p.524.

<sup>3</sup> Idem, p.525.

<sup>4</sup> ILP désigne l'Impôt Lié à la Production.

prend une place aussi importante dans les ressources du pays, l'Etat n'est pas dans l'ambition d'encourager l'effort productif national et de consolider ainsi sa fiscalité ordinaire.

De plus, l'Etat n'est guère dans l'obligation de rendre des comptes aux citoyens quant à l'usage qu'il fait de ses ressources étant données que ces dernières ne proviennent pas de l'effort productif des individus mais d'une dotation naturelle. Ce qui permet d'identifier une autre caractéristique faisant de l'Algérie un Etat rentier.

Autrement dit et dans le même ordre d'idées, on dira que notre pays, tenant compte de l'importance de ses recettes fiscales pétrolières n'a pas besoin de mettre en place un véritable système fiscal. De ce fait, il n'y a pas d'incitations à faire des compromis avec les différentes classes sociales en n'ayant rien à leur demander et en n'ayant pas de compte à leur rendre<sup>1</sup>. Chose rendant l'Etat autonome par rapport aux différentes classes sociales, tout en le conduisant à être dictatorial.

A ce stade, on déduira que l'autonomie fiscale de l'Etat vis-à-vis de ce qui pourrait faire sa base financière (donc l'économie domestique), entraînerait inévitablement son autonomie politique vis-à-vis des citoyens.

## **2.4. DES ENJEUX DE L'IMPLICATION DE LA SOCIÉTÉ DANS LA GESTION DE LA RENTE**

Dans un Etat rentier, peu de personnes sont engagées dans la genèse de la rente, tandis qu'une partie importante de la société s'implique dans la distribution et l'utilisation de la richesse en question. Ce faisant, on dira que seulement une petite fraction de la société est à l'origine de la création de richesse dans une économie rentière. La dite caractéristique est également vérifiée dans le cas de l'Algérie où le secteur pétrolier n'emploie que près de 6% de la main d'œuvre totale occupée.

C'est dans ce sens qu'une économie ouverte, marquée par l'importance de son commerce extérieur ne forme pas un Etat rentier, étant donné qu'une part importante des individus est concernée par le processus de création de la richesse (importance des revenus en devise due à l'importance des secteurs productifs, le tourisme, etc.).

Devant cet état de faits, les conséquences économiques du fonctionnement rentier construit sur les ressources naturelles sont néfastes sur l'investissement.

Dans ce qui suit, on présentera la structure en pourcentage de la valeur ajoutée des trois secteurs d'activités considérés, pour la période allant de 2000 à 2010.

---

<sup>1</sup> GARON L., « Crise économique et consensus en État rentier : le cas de l'Algérie socialiste (Note) » Études internationales, vol. 25, n° 1, 1994, p.37.

**Tableau n°3 : structure de la valeur ajoutée par secteur d'activité (en pourcentage).**

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Agriculture	9,0	10,5	10,1	10,6	10,2	8,2	8,0	8,0	7,0	10,0	9,0
Hydrocarbures	41,9	36,7	35,7	38,6	40,7	47,4	48,4	46,3	47,9	33,4	37,0
Industrie	7,5	8,0	8,1	7,3	6,8	5,9	5,6	5,4	5,0	6,1	5,3
Secteur des services (services marchands, services non marchands, BTP...).	41,6	44,6	46,1	43,5	42,4	38,4	38,0	40,2	40,2	50,5	48,7
<b>Somme des valeurs ajoutées</b>	<b>100,0</b>										

**Source : Construit à partir des données de l'ONS.**

Il ressort du tableau n°3 que la part de la valeur ajoutée des hydrocarbures dans le total des valeurs ajoutées a connu un accroissement jusqu'en 2008 pour commencer à diminuer au deuxième trimestre 2008. Chose qui appuie l'idée que la hausse des recettes d'exportation d'hydrocarbures est plutôt le fait d'un boum et non du développement du secteur<sup>1</sup>.

Par contre, la part de la valeur ajoutée de l'agriculture et celle de l'industrie demeurent relativement insignifiante, pourtant considéré généralement comme le secteur porteur d'externalités positives pour l'économie.

Quant au secteur des services, il semble être très dynamique par apport au secteur manufacturier en retard. N'étant pas exposé à la concurrence extérieur, le secteur des services n'est pas appréhendé par les investisseurs privés. En plus, une part importante de ces services relève du type non – marchand assuré aisément par l'Etat, grâce à l'existence d'une manne pétrolière considérable.

### 3. DE L'USAGE DE LA RENTE PETROLIERE EN ALGERIE

L'usage que l'on fait de la rente pétrolière, en Algérie, n'échappe pas au schéma standard des autres pays exportateurs de pétrole. Il s'agit, essentiellement :

- D'importer massivement ;
- De placer des liquidités sur les marchés financiers internationaux ;
- De se désendetter ;
- D'investir<sup>2</sup>.

De surcroit, il ya lieu d'ajouter quelques usages qui constituent directement ou indirectement de réelles entraves pour le développement économique du pays. Toutefois, nous reprendrons, d'abord, l'importance des importations. Ensuite, nous montrerons le rôle que joue le Fonds de Régulation de Recettes dans la gestion de la rente pétrolière. Pour montrer, par la suite que la rente contribue, dans notre pays, à établir un semblant de stabilité

<sup>1</sup> BENABDELLAH Y., « Croissance économique et dutch disease en Algérie », les cahiers du CREAD, n°75, 2006, p.20.

<sup>2</sup> BOUZIDI A., « Economie algérienne. Eclairages », ENAG Editions, Alger, 2011, p.161.

sociale. Nous terminerons enfin, avec l'usage le plus outrancier de la rente, à savoir : le détournement et la corruption.

### **3.1. IMPORTANCE DES IMPORTATIONS EN ALGERIE : DES CAUSES ET DES CONSEQUENCES**

Le rôle qu'a pu jouer la rente pétrolière, en Algérie reste ambivalent puisqu' elle a permis de gros investissements (plus de 40 % du PIB), mais favorisé les surcoûts, elle a permis d'acheter des produits alimentaires, mais a accentué les déficiences de l'agriculture<sup>1</sup>.

Les pratiques de rent - seeking peuvent avoir des conséquences néfastes sur le développement de l'économie d'un pays ; en garrotant toute activité productive.

En effet, en l'absence d'une stratégie de développement claire et fermement soutenue par les Etats, les comportements de rent- seeking phagocytent les investissements productifs d'envergure, en laissant l'essentiel de l'activité économique d'un pays dans les secteurs d'extraction et d'importation.

Cette conséquence se vérifie amplement pour le cas de l'Algérie où l'importance des exportations liées au secteur extractif (secteur des hydrocarbures) ne porte guerre à équivoque.

En Parallèle, l'activité économique de l'Algérie est marquée par d'importantes importations. En effet, à l'instar des autres pays exportateurs de pétrole, il se trouve que la hausse en terme du prix et du volume des exportations pétrolières en Algérie a contribuer amplement à l'accroissement du volume des importations du pays. Le tableau ci- après présente, justement, l'évolution, en valeur, des importations de marchandises, en millions de DA, pour la période 2000- 2010.

**Tableau n°3 : Evolution, en valeur, des importations de marchandises 2000-2010**

Année	Valeur en millions de DA
2000	690425,7
2001	764862,4
2002	957039,8
2003	1047441,4
2004	1314399,8
2005	1493644,8
2006	1558540,8
2007	1916829,1
2008	2572033,4
2009	2854805,3
2010	3011807,6

**Source : Construit à partir des données de l'ONS.**

<sup>1</sup> CHATELUS M., « Revenus pétroliers et développement : leçon de l'expérience du Monde arabe ». In: Tiers-Monde, 1986, tome 27, n°107, p.666.

Il ressort du tableau ci-avant que parallèlement à l'augmentation des exportations, on enregistre en Algérie, une augmentation remarquable du volume des importations ; dont la valeur a été quadruplée entre 2000 et 2010. Ceci s'explique par le fait qu'il s'avère plus avantageux d'importer les biens échangeables devenus moins chers en monnaie domestique que de les produire localement.

Par ailleurs, les autorités algériennes considèrent la croissance des importations comme une dérive des pratiques de commerce extérieur et comme un accélérateur de la désindustrialisation<sup>1</sup>.

Par ailleurs, une politique économique visant la réduction des importations, notamment par des taxations visant à augmenter les prix des biens importés pourrait à priori paraître encourageante pour la production domestique ; ainsi que pour la consommation des produits locaux.

La hausse des prix du pétrole lors de la décennie écoulée est à l'origine de la structure du commerce extérieur de notre pays. Incontestablement, les entrées massives de revenus liés à l'exportation des hydrocarbures ont encouragé de façon incontournable les importations du pays.

Il est admis que ceci inscrit l'Algérie dans le schéma standard adopté par l'ensemble des pays exportateurs de pétrole quant à l'usage qu'ils font de leur rente<sup>2</sup>.

Toutefois, l'augmentation de la demande du marché algérien sur les produits importés est aussi la résultante de la médiocrité de la qualité des produits fabriqués localement qui sont loin d'être en mesure de concurrencer les produits étrangers provenant notamment et essentiellement des pays de l'Union Européenne (premier fournisseur de l'Algérie) ; c'est désormais un autre critère de choix pour les produits étrangers, dans un contexte de remarquablement dans un contexte de mondialisation où la connaissance sur les produits est de plus en plus large et où les besoins s'homogénéisent de plus en plus. Faut-il encore être en mesure de réaliser des produits compétitifs.

### **3.2. L'EPARGNE : UN MOYEN DE LIMITER LES DEPENSES, EN ALGERIE**

Prenant conscience de l'excès des dépenses étatiques et des gaspillages de l'argent public, l'Etat procède à la création d'un Fonds de Régulation des Recettes pétrolières, en 2000 (date très opportune puisqu'elle coïncide avec le début d'un troisième choc pétrolier positif).

C'est un fonds souverain qui vise à amortir les conséquences de la versatilité des prix du pétrole et du gaz naturel. Les ressources du fonds émanent de la taxation des exportations des hydrocarbures, représentant un tiers du PIB et deux tiers des recettes publiques.

Le Fonds de Régulation de Recettes absorbe la différence entre la fiscalité pétrolière réelle, générée par des prix du baril supérieurs à 100 dollars, et celles de la fiscalité pétrolière budgétisée fixée sur la base d'un baril à 37 dollars.<sup>3</sup>

<sup>1</sup>MEZOUAGHI M., TALAHITE F., Op.cit, p. 18.

<sup>2</sup>BOUZIDI A., Op.cit., p.161.

<sup>3</sup>BELAICHE A., BOUZIDI A., LABARONNE D., « Un Fonds d'investissement d'Etat pour l'Algérie : approche institutionnelle et confrontation au modèle traditionnel des Fonds souverains »,

A la fin de l'année 2000, les contributions au Fonds de Régulation de Recettes étaient de 232 milliards de DA ; elles passent à 5016 milliards de DA à la fin septembre 2011.

Ce Fonds aurait pour vocation initiale d'assurer une démarche de gestion dans une perspective intergénérationnelle et à la limite jouer un rôle d'amortisseur en cas de crise.

Cependant, les économistes se rendent de plus en plus compte que le fonds en question s'écarte, vraisemblablement, de sa vocation initiale, notamment depuis les nouvelles possibilités offertes par la loi de finance de 2006, permettant de financer le déficit du trésor avec les disponibilités du Fonds de Régulation de Recettes.<sup>1</sup>

Notons qu'en 2011, le Fonds a financé 50% du déficit budgétaire. Plus encore, ce Fonds est même utilisé dans le cadre du budget général de l'Etat, en vue de permettre un soutien à la croissance économique. Dans la même lignée d'idées, rappelons que le gouvernement a financé le plan de soutien à la croissance, sur la période 2005- 2009, de 120 milliards de dinars (près de 2 milliards de dollars).

Ainsi, les usages faits des disponibilités du Fonds s'élargissent et dépassent la frontière de sa raison d'être initiale, en contribuant à la compensation des moins-values fiscales pétrolières, à la réduction de la dette publique, au financement du déficit du trésor, etc.<sup>2</sup>

Ceci dit, la finalité de la création d'un Fonds de Régulation des Recettes, dans notre pays porte vraiment à équivoque : s'agit-il d'un Fonds d'épargne ? De stabilisation ? De garantie ? De secours ? D'investissement ? De soutien à la croissance, ou d'un Fonds plurivalent ?

Devant cet état de fait, l'on constate qu'au lieu de chercher à limiter les dépenses (chose qui s'avère très difficile, notamment quand intervient un effet cliquet), l'Algérie gagnerait à trouver des moyens lui permettant de limiter ses ressources ! Bien sûr pas en gardant le pétrole dans le sous-sol comme le prétendent certains responsables, puisque, pendant les périodes de hausse des cours pétroliers, il serait plus rationnel d'extraire et d'exporter cette ressources naturelles. Le problème se poserait dans la parcimonie quant à l'usage que l'on fait de la rente. L'Etat devrait poser des barrières quant à l'accès facile aux ressources financières en les plaçant à l'étranger, à titre d'exemple.

### **3.3. LA STABILITE SOCIALE : LE GRAND ENJEU POUR L'ALGERIE**

Le mouvement de la révolution arabe, contestant dans la majorité des cas les régimes politiques en place, a suscité des débats dans les sphères économiques, sociales et politiques quant à la vulnérabilité de notre pays à un tel mouvement.

Néanmoins, l'on s'accorde à avancer que d'autres mouvements de société vécus par le passé, en Algérie (on fait allusion notamment à la décennie 1990 dite noire et au mouvement du printemps berbère en Kabylie...), qui sont encore gravés dans la mémoire populaire des Algériens.

---

Colloque international, « Crise financière internationale, ralentissement économique mondial et effets sur les économies euro- magrébines », Université de Bejaia, 2010.

<sup>1</sup>BOUCEKKINE R., BOUKLIA H., « Rente, corruption et violence : l'émergence d'un ordre nouveau dans le monde arabe ? », Regards économiques, n°92, Novembre 2011, p.8.

<sup>2</sup>MOUHOUD E. M., PLIHON D., VATIEU C., « Le financement à long terme de l'économie algérienne », Rapport du comité de l'investissement, 04 avril 2006.

En outre, grâce à la rente substantielle générée par les exportations des hydrocarbures, l'Etat rentier algérien se donne les moyens d'une répression de la contestation. Ceci en achetant la stabilité sociale. Dans cette optique, l'Etat, grâce aux recettes pétrolières arrive à réaliser un semblant de consensus social en réprimant les conflits que portent les interactions entre les acteurs sociaux<sup>1</sup>.

Le gouvernement algérien des années 2000 a déboursé des sommes implorantes pour tenter de rétablir une paix civile et une stabilité sociale. En effet, l'Etat a consacré, depuis 2003, 50% de la fiscalité pétrolière pour les transferts sociaux, ce qui équivaut à 13% du PIB<sup>2</sup>.

Ce pourcentage très significatif de la fiscalité pétrolière a servi à augmenter les traitements des fonctionnaires, à accorder des crédits pour les chômeurs, à subventionner des biens alimentaires, etc.

Par ailleurs, « entre les mains de l'Etat algérien, la rente a fonctionné comme un rapport consensuel et non conflictuel puisqu'elle lui a permis de distribuer à une partie de la société ce que l'autre partie n'a pas produit »<sup>3</sup>.

### **3.4. LE DETOURNEMENT : L'USAGE OUTRANCIER DE LA RENTE EN ALGERIE**

La corruption peut se définir comme étant « le délit commis par un représentant de l'administration qui use de sa fonction, de son autorité, à des fins personnelles, malhonnêtes, ou par un particulier qui tente de soudoyer un fonctionnaire, soit par des dons, soit par des promesses ». <sup>4</sup> De manière plus synthétique Transparency International <sup>5</sup> propose une définition qui considère la corruption comme : un abus de pouvoir reçu en délégation à des fins privées.

A la lumière des définitions précitées l'on comprend que la corruption peut émaner du secteur public comme du secteur privé. Mais les pratiques corruptives sont plus importantes dans le secteur public où l'on assiste à un transfert des fonds de l'Etat vers le privé<sup>6</sup>. Phénomène explicatif de la lenteur du processus de privatisation qui n'arrangerait pas certains responsables des entreprises publiques.<sup>7</sup>

Ainsi, deux grandes manifestations du phénomène de corruption sont à retenir : celle mettant en jeu l'argent privé, d'une part et celle mettant en jeu l'argent public, d'autre part.

<sup>1</sup> BOUCEKINE R., BOUKLIA H., Op.cit.

<sup>2</sup> BERKOUK S., « Quand la rente pétrolière sert à acheter la paix sociale », El Watan, 24-01-2011.

<sup>3</sup> BENABDALLAH Y., « Rente et désindustrialisation », Confluences- Méditerranée, n°71- automne, L'Harmattan, 2009, p.p.85-100., p.97.

<sup>4</sup> BOUMENDJEL S., « Bréviaire économique de l'étudiant et du chercheur », Publications de l'université BADJI Mokhtar-Annaba, Annaba, Mai 2003, p. 153.

<sup>5</sup> Transparency International est une organisation indépendante à but non lucratif ; la plus grande organisation de la société civile consacrée à la lutte contre la corruption.

<sup>6</sup> CHIKH- AMNACHE S., DORBANE N., « Economie rentière et corruption : la possibilité d'une articulation ? », Colloque international : « l'Economie algérienne dans la mondialisation : atouts et contraintes », Faculté des sciences Economiques et de Gestion, Université de Tizi- Ouzou, les 25 et 26 octobre 2009.

<sup>7</sup> TALAHITE F., « Economie administrée, corruption et engrenage de la violence en Algérie », in revue Tiers Monde, n°164, janvier- mars 2000.

Il s'agit du mécanisme de transformation des « droits citoyens » en « faveurs »<sup>1</sup>. A travers ce mécanisme, la corruption est synonyme d' une panoplie de pratiques concernant toutes formes de fraudes (un pot- de- vin peut être payé pour : éviter de payer des frais, accéder à un service qui n'est accessible qu'à travers le pouvoir discrétionnaire des agents de l'administration, accéder à des informations particulières, accélérer ou détourner une procédure habituelle, etc.)<sup>2</sup>. En tout état de cause, celles- ci sont des pratiques à conséquences économiques lourdes.

Cependant, nous accordons ici une attention particulière au deuxième mécanisme, qui met en relief et de façon explicite des situations de détournement de l'argent public. Il s'agit d' « un mécanisme de mise à la disposition, sous des formes variées, des biens et services publics et de tout ce qui symbolise le pouvoir de l'Etat, au profit des intérêts privés. Dans ce stratagème multi facial, les ressources publiques sont siphonnées et donc soustraites aux actions du développement (santé, éducation, infrastructure, etc.) ».<sup>3</sup>

La crise algérienne est d'abord une crise du mode de distribution rentier<sup>4</sup> ; c'est pour cela cela qu'en Algérie, les analystes se sont polarisés sur la rente pétrolière et sa redistribution clientéliste<sup>5</sup>. La rente est vue en Algérie comme un terrain de prédilection des pratiques corruptives. Les économistes considèrent que l'abondance des ressources naturelles encourage la corruption, en passant par la mauvaise gouvernance. Pour argumenter ce point de vue, c'est l'approche de « rent seeking »<sup>6</sup> qui est retenue.

Cette approche stipule que les groupes de pression arrivent à s'accaparer d'une partie des richesses d'un pays dans le cadre de la recherche de la rente<sup>7</sup>. Notons que ces groupes de pression peuvent même être initialement sensés lutter contre la corruption (syndicats, partis politiques, etc.). Phénomène fréquent en Algérie et dans bien d'autres pays en développement, encouragé davantage par « les mécanismes de base du fonctionnement de la corruption : opacité, pouvoir discrétionnaire et absence d'obligation de rendre compte »<sup>8</sup>.

En Algérie, lors de la décennie 2000, cinq grands scandales ont fait couler beaucoup d'encre, notamment, dans la presse nationale.

L'Algérie a assisté durant les années 2000, à de multiples affaires de corruption et détournement de l'argent public.

Le premier grand procès lié à un scandale financier fut celui de Khalifa Bank en 2006. Ce dernier était à l'origine d'un préjudice estimé par des avocats entre 1,5 et 5 milliards de dollars à l'Etat et aux épargnants.

---

<sup>1</sup>BOUDJEMA R., « Economie du développement de l'Algérie 1962- 2010, des contraintes majeures du développement et des tares de la logique rentière », Volume 3, DAR EL KHALDOUNIA, Alger, 2011, p.151.

<sup>2</sup>KLITGAARD R., « Combattre la corruption », Nouveaux Horizons, Paris, 1995, p.40.

<sup>3</sup>BOUDJEMA R., Op.cit., p.151.

<sup>4</sup>BENDIB R., Op.cit. p.5.

<sup>5</sup>TALAHITE F., « Le concept de rente : le cas des économies du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord », in Problèmes Economiques, n°2.902, juin 2006, p.9.

<sup>6</sup>BENABDELLAH Y, 2006, Op. cit., p.17.

<sup>7</sup> Les chercheurs du FMI expliquent le concept de rente économique comme le montant supplémentaire payé pour un bien dont l'offre est limitée soit par nature ou par ingéniosité humaine.

<sup>8</sup>AKESBI A., « La corruption endémique au Maroc », in NAQD, n°25, automne/hiver 2008, p.42.

La deuxième grande affaire est celle de Brown & Roots Condor ( BRC) qui obtient, entre 2001 et 2005, quarante et un marchés de gré à gré, en transgression du code qui régit les marchés publics, pour un montant total de 2 ,1 milliards de dollars<sup>1</sup>.

L'affaire de l'opérateur de téléphonie mobile, Algérie Télécom était également de taille. En effet, Algérie Télécom était poursuivi, en 2007 pour dilapidation des deniers publics, conclusion de marchés douteux et falsification d'écritures publiques, dont le montant du préjudice était de 222 millions de dinars. Deux ans plus tard, en 2009, les responsables d'Algérie Télécom étaient poursuivis pour détournement et corruption en rapport avec des cessions de marchés publics, avec un montant de préjudice qui s'élève à 2,38 milliards de dinars.

De la même envergure, l'affaire de la pêche au thon rouge marquait l'actualité en mai 2009, suite à la découverte d'un réseau illégal de pêche au thon rouge dans les eaux territoriales algériennes. Le montant lié à cette affaire de pêche illicite était de 2 milliards de dollars.

L'affaire de la Banque Nationale d'Algérie était aussi un grand scandale financier. Entre 2002 et 2005, la circulation de plusieurs fonds douteux a été accomplie dans trois agences de la banque (il s'agit de l'agence de Bouzaréa, de Koléa et l'agence de Cherchell). En effet, les gérants des trois agences précitées avaient octroyé d'importants prêts à des entrepreneurs, des hommes d'affaires, des importateurs, sans prendre en considération les règles prudentielles qu'il ya lieu d'observer avant d'accorder des crédits, en vue de définir des garanties. Pis encore, des crédits correspondants à des centaines de millions de dinars ont été octroyé à des entreprises fictives.

L'affaire de l'autoroute Est- Ouest sera longtemps retenue dans la mémoire collective des algériens. En effet, le secrétaire général du ministère des travaux publics, ainsi que le chef de cabinet du ministre sont placés sous mandat de dépôt ; suspectés d'avoir favorisé un consortium chinois, en contrepartie de commission estimé à 530 millions de dollars<sup>2</sup>.

En 2009, c'était l'éclatement d'une affaire de transferts illicites de devises vers l'Espagne, par des importateurs, des hommes d'affaires, et des commerçants ; dont le montant avait atteint en deux années 900 millions d'euros<sup>3</sup>.

Ce fut les plus grands scandales financiers, retenus dans les années 2000, période d'aisance financière due à la hausse des cours pétroliers. Ceci, renforce la thèse stipulant que le détournement et la corruption sont, désormais, l'un des usages abusifs de la rente pétrolière, en Algérie.

Par ailleurs, l'ONG Transparency International, note régulièrement que les pays pétroliers sont presque toujours parmi les plus mal classés à l'échelle internationale, à travers ses études comparatives sur la corruption. Ceci dit la réalité empirique confirme la causalité entre l'existence d'une rente économique et de la corruption.

En revanche, des cas plus rassurants peuvent exister. On fait allusion ici à la Norvège qui a bel et bien échappé à la malédiction pétrolière. Pas par hasard, mais grâce à ses structures économiques et politiques adaptées c'est-à-dire ouvertes au contrôle. Des structures capables

<sup>1</sup> MALTI H., « Histoire secrète du pétrole algérien », LA DECOUVERTE, Paris, 2010, p.328.

<sup>2</sup> OUAZANI C., BELMADI T., « Les cinq plus gros scandales », Jeune Afrique, n° 2559 du 24 au 30 janvier 2010, p.39- 41.

<sup>3</sup> BOUDJEMA R., Op. Cit. , p.152.

de définir avec soin les droits de propriétés et de les protéger. Celles qui organisent et veillent sur la concurrence légale sur les marchés des biens, des services et du travail.

Ainsi, on peut conclure que la corruption n'est pas inévitable dans une économie à rente pétrolière; pour peu que cette dernière jouisse de « bonnes institutions ». Donc, tout est dans la « bonne gouvernance »<sup>1</sup>. Sans cela, les pratiques corruptives naissent et les revenus pétroliers<sup>2</sup> les nourrissent et les entretiennent<sup>3</sup>. En d'autres termes, on retient que l'aisance financière émanant de l'exportation des ressources naturelles « peut être de nature à aiguïser des appétits et à donner à la corruption plus d'ampleur ».<sup>4</sup>

## CONCLUSION

On est constamment confronté en Algérie à une question bien claire : l'Algérie peine à se développer et ce à cause de la rente ou malgré la rente ? La réponse à cette interrogation par contre a toujours porté à équivoque. D'autant plus que la logique de fonctionnement est celle d'un Etat rentier, pendant ou en dehors les périodes d'aisance financière. Ainsi, nous ne prétendons pas conclure le présent article en apportant une réponse bien déterminée à cette question. Par contre, nous estimons que le mal développement de l'Algérie est étroitement lié à la logique de redistribution rentière et plus précisément aux usages généralement stériles que l'on fait dans ce pays de la dite rente pétrolière.

Ceci dit, les effets négatifs de l'abondance de ressources naturelles sur la croissance économique passeraient par les deux principaux canaux de transmission qui suivent :

D'une part, les entrées en devise et la fiscalité pétrolière constituent pour l'Etat des ressources, qui sont redistribuée en partie sous forme de revenus, constituant des groupes d'intérêt (des lobbys), hostiles aux changements ; chose qui explique la lenteur des réformes, notamment, institutionnelles, en Algérie. On assiste dès lors, à des comportements de recherche de rente (qui sont érigés dans notre pays à un système de fonctionnement, qui entrave tout processus de croissance économique.

D'autre part, il ya dans notre pays une tendance au gaspillage de la rente pétrolière dans des dépenses démesurées et improductives et dans des programmes d'investissement public inefficients (éléphants blancs).

Pour terminer, notons que l'essence du mal développement en Algérie est celui de l'usage que l'on fait de la rente pétrolière, ce qui conduit des économistes à réfléchir sur des stratégies de développement hors- rente ou après- pétrole.

Toutefois, dans une aire de chocs pétroliers positifs, il serait *naïf* que de proposer de maintenir le pétrole dans le sous-sol, comme le prétendaient certains responsables. Au contraire, des entrées en devises ne sont pas un mal en soit ; mais faut- il encore les gérer de façon rationnelle et avec parcimonie, en réfléchissant sur des stratégies limitant l'accès à ces ressources.

---

<sup>1</sup>Par gouvernance on désigne les traditions et les institutions au travers desquelles s'exerce l'autorité d'un pays.

<sup>2</sup>Il faut noter que la rente pétrolière est dite aussi « rente de non substitution » puisque le pétrole est une énergie difficilement substituable, du moins actuellement.

<sup>3</sup>CHIKH AMNACHE S., DORBANE N., Op.cit., p.6.

<sup>4</sup>BOUDJEMA R., idem. p.224.

Enfin, notons que, le défi de la gestion de la rente pétrolière pour le développement suppose de passer d'une logique de répartition à une logique de production, d'une situation déséquilibrée, opaque et inéquitable car coupée de la population, à une situation avec plus de transparence et des exploitants moins puissants (plus de concurrence, contrat de partage de production, moins de marché de gré à gré, plus d'appels d'offre...) et une participation effective accrue de la société civile<sup>1</sup>.

## **BIBLIOGRAPHIE**

**AKESBI A.**, " La corruption endémique au Maroc", NAQD, n°25, 2008.

**AMUNDSEN E.S.**, « Théorie des ressources épuisables et rente pétrolière », ECONOMICA, Paris, 1992.

**AOUN M.C.**, " Impact de la rente pétrolière sur les économies des pays exportateurs de pétrole», La Lettre de Transparency International, n°31, Paris, Décembre 2006.

**AOUN M.C.**, " La rente pétrolière et le développement économique des pays exportateurs", Thèse de doctorat en sciences économiques, Université Paris Dauphine, 2008.

**BELAICHE A., BOUZIDI A., LABARONNE D.**, « Un Fonds d'investissement d'Etat pour l'Algérie : approche institutionnelle et confrontation au modèle traditionnel des Fonds souverains », Colloque international, « Crise financière internationale, ralentissement économique mondial et effets sur les économies euro- magrébines », Université de Bejaia, 2010.

**BENABDELLAH Y.**, « Economie rentière et surendettement, spécialités de l'algerian disease », Thèse de doctorat en sciences économiques de l'université Lumière Lyon2, juin 1999.

**BENABDELLAH Y.**, « Croissance économique et dutch disease en Algérie »p-p.9,41. , les cahiers du CREAD, n°75, 2006.

**BENABDALLAH Y.**, « Rente et désindustrialisation », Confluences- Méditerranée, n°71-automne, L'Harmattan, 2009.

**BENDIB R.**, « L'Etat rentier en crise : éléments pour une économie politique de la transition en Algérie », OPU, Alger, 2006.

**BERKOUK S.**, « Quand la rente pétrolière sert à acheter la paix sociale », El Watan, 24-01-2011.

**BLUNDO G. et DE SARDAN O.**, « Etat et corruption en Afrique », Editions KARTHALA et APAD, Paris, 2007.

**BOUCEKKINE R., BOUKLIA H.**, « Rente, corruption et violence : l'émergence d'un ordre nouveau dans le monde arabe ? », Regards économiques, n°92, Novembre 2011..

**BOUDJEMA R.**, « Economie du développement de l'Algérie 1962- 2010, des contraintes majeures du développement et des tares de la logique rentière », Volume 3, DAR EL KHALDOUNIA, Alger, 2011.

**BOUMENDJEL S.**, " Bréviaire économique de l'étudiant et du chercheur", Publications de l'université BADJI Mokhtar-Annaba, 2003.

---

<sup>1</sup>ROSELLINI C., op.cit., p.126

- BOUZIDI A.**, « Economie algérienne. Eclairages », ENAG Editions, Alger, 2011.
- BRAHIMI M.**, « Le pouvoir en Algérie et ses formes d'expression institutionnelle », OPU, Alger, 1995.
- CARNEIRO E. M.**, " Le blocage historique des économies africaines. Spécialisation rentière et extraversion », L'Harmattan, Paris, 2004.
- CHATELUS M.**, « Revenus pétroliers et développement : leçon de l'expérience du Monde arabe ». In: Tiers-Monde, 1986, tome 27, n°107.
- CHEVALIER J.M.**, « Eléments théoriques d'introduction à l'économie du pétrole : l'analyse du rapport de force », Revue d'Economie Politique, mars- avril, 1975.
- CHEVALIER J.M.**, « L'Afrique et le pétrole : entre malédiction des importations et des exportations », Revue d'Afrique Contemporaine 216(4), 2005.
- CHEVALIER J.M.**, « Les risques géopolitiques du pétrole et du gaz naturel », Economies et Sociétés, série économie de l'énergie, cahiers de l'ISMEA, n°10-11, octobre- novembre, 2006.
- CHIKH- AMNACHE S., DORBANE N.**, « Economie rentière et corruption : la possibilité d'une articulation ? », Colloque international : « l'Economie algérienne dans la mondialisation : atouts et contraintes », Faculté des sciences Economiques et de Gestion, Université de Tizi- Ouzou, les 25 et 26 octobre 2009.
- COTTENET H.**, « Ressources exogènes et croissance industrielle : le cas de l'Égypte », Revue Tiers Monde, Volume 41, n°163, 2000.
- COTTENET-DJOUFELKIT H.**, « Boom des ressources exogènes et développement manufacturier en Egypte : l'illusion du syndrome hollandais », Thèse de doctorat : université d'Auvergne, 2003.
- COTTENET-DJOUFELKIT H.**, « Rente, développement du secteur productif et croissance en Algérie », Document de travail, Agence Française de Développement, n°64, juin 2008.
- DAVIS J., OSSOWSKI R., DANIEL J.A., BARNETT S.**, « Les fonds pétroliers : des problèmes sous couvert de solutions ? », Finances et Développement, décembre 2001.
- GARON L.**, « Crise économique et consensus en État rentier : le cas de l'Algérie socialiste (Note) » Études internationales, vol. 25, n° 1, 1994.
- GELB A. et GRASMANN S.**, « Déjouer la malédiction pétrolière », Afrique contemporaine, n° 229, 2009.
- GRIM M.**, « L'économie algérienne otage de la politique », CASBAH Editions, Alger, 2004.
- KLITGAARD R.**, « Combattre la corruption », Nouveaux Horizons, Paris, 1995.
- MAHIOU A. et HENRY J.P.**, « Où va l'Algérie ? », KARTHALA-IREMAM, Paris, 2001.
- MALTI H.**, « Histoire secrète du pétrole algérien », LA DECOUVERTE, Paris, 2010, p.328.
- MEZOUAGHI M., TALAHITE F.**, " Les paradoxes de la souveraineté économique en Algérie », Confluences- Méditerranée, n°71- automne, L'Harmattan, 2009.
- MOUHOUBI A.**, " Analyse de l'apport du secteur des hydrocarbures au développement économique de l'Algérie : aspects macroéconomiques", Mémoire de magister, Université de Bejaia, 2005.
- MOUHOUD E. M., PLIHON D., VATIEU C.**, « Le financement à long terme de l'économie algérienne », Rapport du comité de l'investissement, 04 avril 2006.

**PERKINS D., RADELET S. et LINDAUER**, « Economie du développement », Traduction de la sixième édition américaine par Bruno Baron- Renault, 3<sup>e</sup> édition, Ouvertures économiques, Belgique, 2008.

**ROSELLINI C.**, « La répartition de la rente pétrolière en Afrique centrale : enjeux et perspectives », Afrique contemporaine, n°216, 2005.

**SAMUELSON A.**, « Les grands courants de la pensée économique concepts de base et questions essentielles », OPU, Alger, s.a.

**SID AHMED A.**, « Développement sans croissance, l'expérience des économies pétrolières du tiers- monde », OPU- PUBLISUD, Alger, 1983.

**SID AHMED A.**, « Economie de l'industrialisation à partir des ressources naturelles (I.B.R.) », Tome 2, OPU, Alger, s.a.

**SID AHMED A.**, « Le paradigme rentier en question : l'expérience des pays arabes producteurs de brut. Analyse et éléments de stratégie », Revue Tiers Monde, n°163, 2000, p.504.

**OUAZANI C., BELMADI T.**, « Les cinq plus gros scandales », Jeune Afrique, n° 2559 du 24 au 30 janvier 2010.

**TALAHITE F.**, « Economie administrée, corruption et engrenage de la violence en Algérie », in revue Tiers Monde, n°164, janvier- mars 2000.

**TALAHITE F.**, « Le concept de rente : le cas des économies du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord », in Problèmes Economiques, n°2.902, juin 2006.